



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 13365

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool * appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences de la modernisation de l'implantation territoriale de la Banque de France. L'exécutif de la Banque de France envisage de limiter le nombre de ses succursales à une par département. Ces succursales ont un rôle important vis-à-vis des entrepreneurs, des investisseurs et des établissements bancaires. Les succursales participent à l'information des entreprises ainsi qu'à leur développement par les analyses et les diagnostics financiers. La logique de cette relation doit être celle du bassin d'emploi, ce que n'est pas un département. De plus, la Banque de France a une mission extrêmement importante en matière de surendettement. A ce niveau d'intervention, aucune économie d'échelle ne peut justifier la disparition de la proximité d'accueil et de traitement. Ce serait afficher une volonté de désengagement vis-à-vis des plus modestes. Par conséquent, il lui demande quelle est sa position et quelles seront les mesures engagées pour assurer le maintien du service aux entreprises et celui du surendettement. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13365

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1516

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725